

Bureau du 19 mars 2007

Décision n° B-2007-5093

objet : **Mesures quantitatives et qualitatives d'effluents dans le milieu naturel et en réseau d'assainissement - Marché n° 041 105E - Avenant de substitution n° 1**

service : Direction générale - Direction de l'eau

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 8 mars 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Le Bureau, par sa décision n° B-2004-2177 en date du 26 avril 2004, a accepté la passation d'un marché par appel d'offres ouvert à bons de commande pour les prestations de mesures quantitatives et qualitatives d'effluents dans le milieu naturel et en réseau d'assainissement.

La société IRH Génie de l'environnement a cédé à la société IRH Ingénieur conseil, filiale du groupe IRH Environnement, son fonds de commerce PMC-Etudes à effet du 1er juillet 2006 et a informé la Communauté urbaine de cette cession par courrier en date du 21 juillet 2006. Elle a fourni le 2 février 2007 les informations nécessaires à l'élaboration d'un avenant de substitution.

Au vu des éléments fournis, notamment de l'avis de publication de l'extrait du registre du commerce, il convient d'établir l'avenant de substitution n° 1 au marché, toutes les autres clauses du marché restant inchangées ;

Vu ledit projet d'avenant n° 1 ;

DECIDE

1° - Approuve l'avenant de substitution n° 1 au marché n° 041 105E à souscrire avec la société IRH Ingénieur conseil.

2° - Autorise monsieur le président à le signer et à accomplir tous les actes y afférents.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,